

La formation

La formation, financée par le Programme PROREFEI, vise à former les salariés en charge de la gestion de l'énergie dans l'industrie afin de concevoir, mettre en place et coordonner des actions de maîtrise de l'énergie.

PROREFEI, c'est un **parcours de formation multimodal** répondant à l'ensemble des besoins théoriques et pratiques des entreprises et de leurs Référents énergie. Surtout, PROREFEI propose à la fois **une formation et un accompagnement personnalisé** à la mise en oeuvre d'actions d'économies d'énergie concrètes.



1

OBLIGATOIRE | TUTORAT

6 heures

MOOC

FONDAMENTAUX DE L'ÉNERGIE

Formation à distance pour réviser ou acquérir les connaissances théoriques fondamentales de l'efficacité énergétique en industrie.

2

OBLIGATOIRE | TUTORAT

2 jours

Stage en présentiel

Comprendre le rôle et la position du Référent énergie, identifier les axes d'amélioration, acquérir les méthodologies d'actions.

3

OBLIGATOIRE | TUTORAT

Sur plusieurs semaines

Accompagnement individuel en situation de travail

Mise en oeuvre concrète des actions d'économies d'énergie.

4

OPTIONNEL

Modules complémentaires

Modules en lien avec l'efficacité énergétique sur des thématiques transversales, techniques ou sectorielles.

« Sois le changement que tu veux pour l'industrie. »

Retrouvez la liste des organismes de formation habilités et les dates des sessions dans toute la France sur :

www.prorefei.org

CONTACT

prorefei@atee.fr

ATEE - Association technique énergie environnement
47, avenue Laplace
94117 ARCUEIL CEDEX

Un programme porté par :



En collaboration avec :



Programme financé par :



Conception : agence Bastille - Crédits photos : © Getty Images / Calaimage / Agnieszka Olek / Photodisc / Frederic Cirou - © so1

Optimisons
nos
énergies

PROREFEI pour une industrie performante et durable

PROREFEI

La formation des référents énergie dans l'industrie

Un programme porté par :



Coûts pédagogiques pris en charge jusqu'à 100 %.



www.prorefei.org

Pourquoi PROREFEI ?



► **Saviez-vous que selon le secteur industriel, l'énergie peut représenter jusqu'à 30% des coûts de fabrication ? Et qu'1 entreprise sur 2 peut diminuer d'au moins 17% sa facture énergétique grâce aux préconisations identifiées au cours d'un audit énergétique ?**

Un gain de rentabilité qui laisserait nombre de dirigeants rêveurs et qui montre le chemin à parcourir pour l'industrie en France. Car au-delà des gains économiques ou d'image bien réels, il s'agit d'**un enjeu collectif qui nous engage tous**.

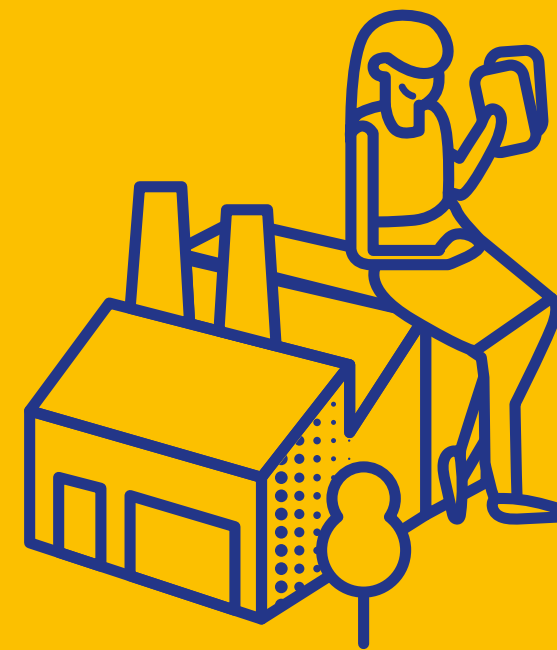
Le dérèglement climatique impose des changements profonds dans nos modes de fonctionnement. L'industrie, dont les activités nécessitent de fortes consommations énergétiques, qui a **un rôle majeur à jouer dans la transition écologique**, doit agir intelligemment et concrètement.

► **Avec PROREFEI, l'industrie se mobilise pour mieux s'approprier les enjeux de la transition écologique et passer à l'action !**

Spécifiquement conçu pour l'industrie, ce programme vise à faire émerger **des projets d'optimisation énergétique concrets, réalistes et rentables**, adaptés aux contraintes de chaque entreprise, quels que soient sa spécialisation ou ses moyens. Les formés apporteront au sein de leur entreprise leur maîtrise des bonnes pratiques enseignée in situ par les meilleurs experts.

À la fois formation, dispositif d'accompagnement opérationnel, réseau de partage d'expériences et de bonnes pratiques, PROREFEI a été imaginé pour devenir **l'un des programmes phares** de la transition énergétique en industrie, au service de l'intérêt général.

Les conditions d'accès



Prérequis

- **Entreprises** : mettre à disposition un pré-diagnostic ou audit énergétique ou « certification ISO 50 001 » (condition selon obligation réglementaire)
- **Salariés** : être en charge de l'efficacité énergétique ou souhaiter le devenir
Sont notamment concernés :
 - Les responsables de production, de maintenance, de travaux neufs, QSE, HSE
 - Les chefs d'entreprise, directeur(rice)s d'usine
 - Les responsables achats

Prise en charge des coûts pédagogiques par le programme PROREFEI selon les conditions suivantes :

- Uniquement pour les parcours de formation des salariés des entreprises industrielles
- Dont le code NAF fait partie de la liste PROREFEI
- Si le salarié réalise un parcours obligatoire en totalité (de l'étape 1 à l'étape 3)
- Dans la limite de 3 salariés par entreprise (SIREN)
- **À hauteur de :**
 - **100%** pour les entreprises dont l'effectif SIREN est < à 300 salariés
 - **50%** pour les entreprises dont l'effectif SIREN est ≥ à 300 salariés

Comment s'inscrire ?

L'entreprise choisit **un organisme de formation habilité PROREFEI ou une session de stage présentiel via la plateforme internet www.prorefei.org**. L'entreprise inscrit ensuite son ou ses salariés au parcours de formation PROREFEI via l'organisme de formation. L'organisme de formation valide les pré-requis puis l'inscription du stagiaire sur la plateforme **www.prorefei.org**.

Une fois la date de stage présentiel validée, la date de début du tutorat et la date de la première réunion pour la phase d'accompagnement sont déterminées.

L'inscription du stagiaire lui donne accès :

- à son parcours sur www.prorefei.org
- aux échanges avec son formateur-tuteur et les autres stagiaires de son groupe pendant le MOOC et jusqu'à la fin de la formation-accompagnement
- à la communauté de Référents énergie PROREFEI pendant et après la formation

